

Ständerat

Conseil des États

Consiglio degli Stati

Cussegl dals stadis



Commission de l'environnement, de
l'aménagement du territoire et de
l'énergie
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
urek.ceate@parl.admin.ch

À l'attention des gouvernements
cantonaux

Le 28 septembre 2023

21.463 Iv. pa. Fässler Daniel. Faire des recommandations de prix également pour le bois de forêts suisses
Révision partielle de la loi sur les forêts – ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

Le 31 août 2023, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des États (CEATE-E) a approuvé un avant-projet de modification de la loi sur les forêts (LFO), qui s'inscrit dans la mise en œuvre de l'initiative parlementaire visée en titre. Dans le cadre de la procédure de consultation, nous vous soumettons par la présente cet avant-projet pour avis.

La modification proposée de la LFO établit les bases légales qui permettront aux organisations de la branche de publier des prix indicatifs pour le marché du bois brut. Ceux-ci constituent des points de repère importants pour les négociations tarifaires entre les acteurs du marché et garantissent la transparence ; ils permettent en outre de planifier une récolte de bois qui réponde aux besoins et des coupes qui soient couvertes au niveau des coûts.

La publication de prix indicatifs pour le bois brut récolté dans les forêts suisses est tout particulièrement utile aux propriétaires forestiers qui ne font pas partie d'organisations professionnelles. Le fait de disposer d'informations concernant l'évolution du marché et les prix pratiqués au sein de la branche les aide en effet à planifier des mesures d'entretien et de récolte du bois et sert en fin de compte au financement de la gestion des forêts.

Le délai pour la consultation est fixé au **11 janvier 2024**. Nous vous invitons à adresser votre avis, d'ici à cette date, à l'Office fédéral de l'environnement. Pour ce faire, veuillez envoyer votre document sous forme électronique (prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF) à l'adresse suivante : wald@bafu.admin.ch.



M. Matthias Biolley, de l'Office fédéral de l'environnement (tél. 058 485 08 69, matthias.biolley@bafu.admin.ch), et M. Michael Ruch, de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (tél. 058 322 94 87, urek.ceate@parl.admin.ch), se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Vous trouverez en outre la documentation relative à la consultation sur la page Internet de la commission ([Commissions de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CEATE \[parlement.ch\]](http://Commissions_de_l'environnement,_de_l'aménagement_du_territoire_et_de_l'énergie_CEATE[parlement.ch])).

Vous remerciant par avance de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Adèle Thorens Goumaz
Présidente de la commission